

deviennent des électriciens, des plombiers, des chauffeurs de camions de longue distance, etc., il faudra aussi des services de garderie pour des heures aussi non conventionnelles parce qu'on ne peut pas compter sur le fait que les heures de travail seront toujours de 7 h 30 le matin jusqu'à 5 heures le soir. Mais ce sujet n'est presque pas touché et il n'y a aucun moyen pour le gouvernement fédéral d'insister, et ce avec les provinces, afin qu'on mette en place des services de garde d'enfants pour les heures non conventionnelles.

Madame la Présidente, nous avons remarqué que dans le projet de loi C-144, en ce qui a trait à plusieurs des groupes qui incluent les Inuit, les Autochtones, il n'y avait aucune mesure de considération spéciale de nos Autochtones en ce qui trait aux garderies. Voilà encore un problème ignoré par la loi! Il n'y a aucune assurance que les services divers qui seront nécessaires seront offerts par les gouvernements, par les garderies.

Madame la Présidente, si on remarque que sur le nombre, le gouvernement a promis une augmentation à 200 000 places en garderie d'ici sept ans, nous, du Nouveau parti démocratique, nous croyons qu'on peut atteindre cet objectif l'espace de quatre ans. Le gouvernement part d'un ralentissement de l'expansion des garderies dans notre pays pour les prochains sept ans et, après cela, il n'y a rien. Les fonds de subventions pour les coûts de capitaux des garderies proposés dans ce projet de loi seront terminés après sept ans. Après cela, rien!

Des fonds seront payés à des services commerciaux, sans aucune garantie que dans certains cas ce ne serait pas une situation dans laquelle un service de garderie commerciale qui existe maintenant sera subventionné, ce qui permettrait d'ajouter comme une nouvelle place grâce au projet de loi proposé par le gouvernement.

Madame la Présidente, je peux peut-être citer . . .

● (1210)

[Traduction]

Je voudrais ajouter qu'en décidant d'accorder un tel soutien aux garderies commerciales, le gouvernement commet une grave erreur. Je crains notamment qu'il n'ouvre la porte—et l'accord de libre-échange lui facilitera les choses—à l'établissement au Canada de chaînes américaines de garderies à but lucratif et que les Canadiens ne puissent leur imposer des limites . . .

Mme Mitchell: Les libéraux sont d'accord.

M. Cassidy: Il semble que les libéraux soient d'accord avec ce principe . . . et ces garderies pourraient s'abriter derrière les articles de l'accord commercial touchant les services pour échapper à toute limite imposée par le gouvernement fédéral ou les provinces. Je connais des garderies commerciales tenues par des entrepreneurs indépendants. Prenons l'exemple d'un couple marié qui s'occupe lui-même des enfants. Les services de ce genre peuvent être satisfaisants. Il arrive néanmoins que des services commerciaux, même fournis par les entrepreneurs eux-mêmes, fonctionnent extrêmement mal.

● (1220)

J'ai suivi de près le cas d'une garderie de Nepean, près d'Ottawa, où les employés touchaient de 9 000 à 12 000 \$ par an, mais devaient parfois travailler plus longtemps que le nombre d'heures inscrit sur leurs états de paie. Autrement dit, leur

Services de garde d'enfants

salaires étaient diminués par de tels stratagèmes. L'entrepreneur fulminait contre ses employés et il n'y avait aucun administrateur qualifié comme le veut le règlement provincial. Le taux de roulement était très élevé. Il arrivait souvent que la norme concernant le nombre minimum d'employés ne soit pas respectée parce que les travailleurs démissionnaient dans un accès de colère. Les employés n'étaient pas payés. Ils étaient tellement furieux qu'ils ont finalement décidé de se syndiquer, mais l'employeur a refusé de négocier de bonne foi pour signer une convention collective.

Je pourrais m'étendre sur ce cas. C'est un des problèmes qu'occasionneront les propositions non réglementées du gouvernement fédéral qui ne prévoient pas d'objectifs nationaux, n'assurent pas de garderies de qualité et vont tout laisser entre les mains des provinces, sans qu'on sache exactement à quoi s'attendre. Dans son propre discours . . .

[Français]

Madame la Présidente, dans son discours sur ce sujet, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que le gouvernement voulait mettre en place un système de garderies qui était disponible, qui était abordable, qui aurait la qualité et l'accessibilité. Mais, madame la Présidente, les quatre objectifs qui ont été énoncés par le premier ministre ne sont pas remplis du tout par le projet de loi C-144.

Alors, pour la disponibilité, madame la Présidente: On diminue au lieu d'augmenter la croissance des places en garderie au Canada pour les prochaines sept années.

L'abordabilité: Que ce soit abordable! Madame la Présidente, en Suède, sous un gouvernement social démocrate, qui est au pouvoir depuis 50 ans, une famille avec un revenu d'environ 25 000 \$ pour le chef de la maison, et peut-être un revenu conjoint de 40 000 \$ ou 45 000 \$ canadiens, paie environ 200 \$ par mois pour les services de garde pour chaque enfant. Alors, c'est quelque chose qu'on peut payer et c'est un service national qui existe partout. C'est accepté. C'est la même chose en France, madame la Présidente, et dans beaucoup de pays industrialisés en Europe.

De temps en temps on dit au Canada qu'il faut concurrencer les Européens. Oui, c'est vrai! Mais comment se fait-il que dans des pays d'Europe, les garderies sont disponibles pour tout le monde, à des frais qui sont limités, abordables, tandis qu'ici, beaucoup de parents sont obligés de payer pour des services informels? Ils n'ont pas l'accès du tout à des services de garde ou bien vont payer jusqu'à 800 \$ par mois, je crois, pour les services.

On disait en Angleterre que si vous étiez de la classe supérieure, lors de la conception de votre enfant, vous deviez l'inscrire à l'une des grandes écoles publiques telle que Eton ou Harrow, pour s'assurer que l'enfant aura la chance de passer dans cette école une fois qu'il aura sept ans.

Madame la Présidente, il semble que c'est la même chose maintenant pour les services de garde. Lors de la conception de l'enfant, peut-être même quand vous commencez à penser à la conception d'un enfant, si vous désirez avoir un service de garde pour enfant, pour un petit bébé de moins de deux ans, ici à Ottawa, il faut l'inscrire au service de garde parce qu'effectivement les services ne sont pas disponibles.

De notre côté, madame la Présidente, nous croyons que le gouvernement a proposé une mauvaise utilisation des deniers